

Le futur professeur : un contractuel de moins en moins onéreux !

Inscrites dans l'agenda social et le « Grenelle des professeurs », la réforme des concours et la généralisation de l'alternance pour les futurs candidats aux concours prennent tout leur sens. Le ministre d'un côté essaie de « vendre » 400 millions de pseudo revalorisation des salaires des professeurs, ce qui fait moins de 30 euros par mois, de l'autre il veut mettre en place un nouveau professeur-alternant-étudiant pour huit heures de cours pour les professeurs des écoles et six heures dans le second degré avec une rémunération sous le seuil de pauvreté !

Le ministre ne prévoit rien de mieux que de reculer le concours à la fin du M2. Pendant les années de M1 et M2, l'étudiant en MEFF, est contractuel pour 12 mois, il enseigne en responsabilité, il devient le bouche-trou, pas cher. Il sera obligé de se conformer aux demandes de l'institution, car la validation de son master dépend de son zèle (son expérience en milieu professionnel conférera au minimum 20 ECTS). Il sera rémunéré 865 euros brut par mois.

Faudrait-il s'habituer à la précarité, à la surcharge de travail, au salaire de plus en plus bas ? Est-cela ce qu'appelle le ministre : « le hussard du 21^{ème} siècle » ?

Actuellement, par exemple, un stagiaire du second degré sans expérience de l'enseignement dans la discipline a une obligation de service de 9 heures par semaine pour un traitement indiciaire brut de 1818,17 euros (certifié 1^{er} échelon de la classe normale). L'heure de cours revient donc à 48 euros.

L'étudiant contractuel alternant aura une ORS de 6 heures d'enseignement pour une rémunération de 865 euros, soit un coût de l'heure de cours de 34 euros. Le gain pour l'État est de 14 euros.

Enfin s'il réussit son CAPES lorsqu'il sera stagiaire, il devra assurer un service complet soit 18 heures. D'où un coût de l'heure de cours qui tombe à 24 euros.

Le gouvernement généralise le stage en alternance lors de la 2^{ème} année de master dans le budget 2021, puis pour les premières années.

Le ministre veut baisser le coût du travail à tout prix

Ce que le ministre veut mettre en place chez les futurs professeurs prélude de ce qu'il veut faire chez les titulaires. Explorer les droits statutaires, les obligations réglementaires de service, le temps de travail. S'il est possible d'enseigner en dessous du seuil de pauvreté, nul besoin pour le ministre de répondre aux revendications salariales. Mais les personnels continuent de demander le rattrapage de 20% du point d'indice, soit la perte subie avec le blocage du point d'indice depuis 2000, et 183 euros tout de suite, sans contreparties, comme les personnels hospitaliers l'ont obtenu par la grève.

Tous ces dispositifs illustrent le contenu du « Grenelle des professeurs » : la déréglementation tous azimuts. FO s'y oppose et prendra toutes les initiatives nécessaires en défense des droits des personnels, des garanties statutaires et des salaires.

Elle invite les personnels à se réunir et à participer aux rassemblements qui se tiennent la semaine prochaine devant les rectorats et IA.

Montreuil le 12 octobre 2020